



Compte personnel de formation (CPF) : une hausse des demandes sans précédent en 2020

Publié le 04 novembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Illustration 1

Crédits : © JackF - stock.adobe.com

Le nombre de formations obtenues dans le cadre d'un compte personnel de formation (CPF) a presque doublé en 2020. Une étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du travail (Dares) souligne le rôle du parcours d'achat direct dans cette augmentation.

En 2020, le Compte personnel de formation (CPF) a financé près d'un million de formations à destination des travailleurs et des chômeurs (517 000 en 2019). L'étude de la Dares du 28 octobre 2021 dresse un bilan 2020 très positif sur la progression du dispositif, malgré le ralentissement des entrées en formation lors des confinements.

Pour mémoire, le compte personnel de formation (CPF) a remplacé le Droit individuel à la formation (Dif). Le dispositif, en vigueur depuis 2015, permet à un salarié de suivre une formation qualifiante ou certifiante jusqu'à sa retraite ([lire la suite de l'article sur Vie-publique.fr](https://www.vie-publique.fr/en-bref/282244-compte-personnel-de-formation-cpf-une-hausse-sans-precedent-en-2020) (<https://www.vie-publique.fr/en-bref/282244-compte-personnel-de-formation-cpf-une-hausse-sans-precedent-en-2020>)).